

Amendment No 1 to SI's CCR 2026

“Paragraph 24 is changed as follows:

24. THE START

The starting line is between the mast displaying an orange flag on the race committee signal vessel at the starboard end and a staff displaying an orange flag on the port end committee boat. The port end committee boat is pictured below:”

Amendement n° 1 au CCR 2026 de SI

« Le paragraphe 24 est modifié comme suit :

24. LE DÉBUT

La ligne de départ se trouve entre le mât affichant un drapeau orange sur le navire de signalisation du comité de course à l'extrémité tribord et un bâton affichant un drapeau orange sur le bateau du comité d'extrémité du port. Le bateau du comité de fin de port est illustré ci-dessous : »



Amendment No 2 to SI's CCR 2026

“Add to RULES:

5. Spinnakers or other downwind sails, including code Zero's, shall not be deployed until two minutes has elapsed after a boat is entirely on the course side of start line.”

Amendement n° 2 au CCR 2026 de SI

« Ajouter aux RÈGLES :

5. Les spinnakers ou autres voiles sous le vent, y compris le code zéro, ne seront pas déployés avant que deux minutes ne se soient écoulées après qu'un bateau soit entièrement du côté du parcours de la ligne de départ. »